



Vente d'un véhicule d'une personne décédée

Par **sophie**, le **07/05/2008 à 19:06**

Mon père est décédé. Il avait une compagne avec laquelle il n'était ni marié, ni pacsé. IL avait acheté un camping car, la facture est en son nom, le crédit aussi, il payait le loyer et tout le reste.

La carte grise de ce véhicule est au nom de mon père et celui de sa compagne.
Aujourd'hui sa compagne nous demande la moitié de la vente, en a t'elle le droit?

Par **Visiteur**, le **07/05/2008 à 20:06**

Bonsoir,
Une carte grise aux 2 noms désigne 2 co-propriétaires! Ceci est utile déjà car cela permet à la Dame peut continuer à rouler sans problème.

Cela peut aussi exprimer un souhait de la part de votre Père, à vous de réfléchir.
Que la facture soit à un seul nom n'est pas important, cela arrive tous les jours dans un couple. Pour tenter une action, il faudra prouver le paiement réalisé uniquement par votre Papa.

Cordialement